

 Le voisinageDites STOP aux troubles de voisinage  
et encouragez les bonnes relations !

Les voisins peuvent parfois devenir les meilleurs amis du monde ; mais il est des cas plus difficiles où ils sont une source de troubles qui affectent la qualité de vie au quotidien.

Vivre ensemble n'est pas toujours facile et nécessite des efforts de chacun, tous les jours. Les règles élémentaires de civilité et de bon voisinage sont aussi les meilleures garanties de tranquillité et de sécurité pour tous.

Chacun doit être compréhensif, tolérant et respectueux pour bénéficier d'un bon cadre et d'une bonne qualité de vie. Il faut aussi être conscient que nous pouvons tour à tour être gêné ou gêneur.



BIEN VIVRE ENSEMBLE...

C'est respecter ses voisins

**CONVIVIALITE** : Les bons rapports de voisinage c'est l'affaire de tous les locataires.

**COMMUNICATOIN** : Un bruit annoncé est à moitié pardonné.

**CONCILIATION** : Allez voir votre voisin bruyant avant toute démarche juridique.

En cas de gêne, privilégiez toujours le dialogue avec votre voisin car il est possible qu'il n'en ait pas conscience . Cette solution amiable suffit bien souvent à rétablir le calme.

Si les problèmes persistent, contacter votre gardien.

Si la situation perdure, vous pouvez faire appel aux forces de l'ordre qui interviendront dans le cadre d'une médiation.



## TROUBLES DE VOISINAGE



### Tout le monde est concerné

Les troubles de voisinage sont des nuisances ou des désordres subis qui affectent votre tranquillité. Ces troubles d'origines diverses (*non-respect des parties communes, dégradations, problème d'odeur ou de bruit...*) créent des différends entre voisins.

Ils sont généralement causés par les voisins, c'est-à-dire par les personnes qui habitent et circulent autour de votre logement (*soit dans le même immeuble, soit dans des logements situés à proximité du vôtre*).

Il existe principalement deux types de troubles de voisinage : les **nuisances sonores** (le bruit) et les **nuisances olfactives** (les mauvaises odeurs).

Dans la mesure où des personnes vivent autour de votre environnement, cela crée forcément des perturbations.

Il est donc **important de faire la différence entre** :

- les **bruits normaux et/ou mineurs du voisinage** (*non-répréhensibles, par exemple un voisin qui tond sa pelouse pendant les heures autorisées*) ;

- les **troubles du voisinage** considérés comme **anormaux** sont des troubles majeurs pour lesquels la victime est en droit de réclamer un dédommagement ou un arrêt immédiat de ces troubles.



## LES NUISANCES SONORES

### C'est quoi ? Du bruit.

Le bruit est un phénomène acoustique produisant **une sensation auditive désagréable et gênante** qui concerne tout le monde et qui peut avoir des répercussions prouvées sur la santé.

**Les bruits de voisinage sont les bruits gênants ou agressifs de la vie quotidienne**, provoqués par les comportements désinvoltes et irrespectueux de personnes, directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants ou d'animaux : chaises tirées sur le carrelage, sauts ou courses effrénés des enfants, aboiement de chien, portes claquées, musique trop forte, disputes de famille...

Cependant, à la maison, et plus particulièrement en appartement, le **bruit causé par nos voisins est plus difficile à accepter car il pénètre notre sphère privée**. Nous le ressentons donc comme une agression.

**AUCUN BRUIT PARTICULIER NE DOIT, PAR SA DURÉE, SA RÉPÉTITION OU SON INTENSITÉ, PORTER ATTEINTE À LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE OU À LA SANTÉ DE L'HOMME, DANS UN MILIEU PUBLIC OU PRIVÉ.**

La notion de bruit varie d'une personne à l'autre, en fonction de la fatigue, de l'âge, du moment... Et les bruits de voisinage peuvent être perturbants.

**Le ZÉRO bruit n'a jamais existé !**

Il faut respecter son voisinage et aussi faire preuve de tolérance à l'égard des situations bruyantes qui font partie de la vie.



## LE BRUIT NOUS ENTOURE ... en permanence !



### Nos enfants jouent

Ils sont souvent à l'extérieur, ils crient, courent, jouent, chantent, sifflent, rient... Le bruit qu'ils occasionnent vous gêne, alors que d'autres apprécient les entendre et les savoir dehors plutôt que sur leurs écrans ?

**Ces éléments nous prouvent que la capacité de tolérance au bruit est propre à chacun.** Alors, faisons en sorte que tout se passe bien !

**Chers PARENTS, vous êtes responsables de vos enfants.** C'est donc à vous de les surveiller et de limiter leur forme d'expression : cris excessifs, jeux de ballon bruyants, courses-poursuites dans les montées d'escaliers, etc.



### Une soirée agréable

La journée se termine, c'est l'anniversaire d'un de vos proches, ou vous avez simplement besoin de décompresser ? Vous invitez des amis chez vous pour passer une soirée conviviale ?

**Pensez à vos voisins :** ils ont peut-être besoin de repos !

Pour que chacun apprécie sa soirée :

- 1) **Prévenez vos voisins** de cette soirée (oralement ou par une note dans le panneau d'affichage via votre gardien).
- 2) Proposez-leur éventuellement de **se joindre à vous** ; cela peut aussi créer un lien appréciable.
- 3) Veillez à ce que vos invités et vous-même ne fassiez **pas trop de bruit**.



### Nos amis les animaux

**Légalement, ils ne sont que tolérés**, veillez donc à ce qu'ils n'occasionnent **aucune gêne pour vos voisins** (aboie, pleure, gratte, fait ses besoins dans les communs ou sur les accès...).

Il est important de **maîtriser leurs comportements**. Pour que chacun puisse cohabiter, **ne pas laisser votre chien seul** en votre absence.

Si nécessaire, équipez votre animal d'un **collier anti-aboiement**.



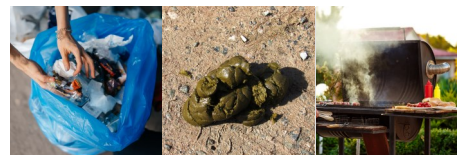
### En voiture, comme en 2 roues

- Ne pas laisser tourner le moteur de votre véhicule sous les fenêtres de vos voisins.
- Ne pas se déplacer inutilement.
- Circuler le plus lentement possible afin de ne pas générer trop de bruit, et prudemment afin d'éviter tout accident.

**N'oubliez pas que le code de la route s'applique aussi sur votre lieu de résidence !**



## NUISANCES OLFACTIVES Mauvaises odeurs...



Les odeurs désagréables peuvent, dans certains cas, être considérées comme un trouble anormal ou majeur de voisinage et, à ce titre, être sanctionnées.

Elles sont **liées à la perception et à la tolérance de chacun**.

Une odeur peut être simplement dérangeante pour les uns quand d'autres la considéreront comme nauséabonde. Elle peut provoquer, pour ceux qui y sont confrontés, un véritable **état de tension** qui peut altérer la santé.

Elles proviennent de **multiples sources** : relents de la **cuisine** (poisson, friture...), **animaux** (surnombre, déjections, urine...), **fumées** (barbecue, cigarettes...), **détritus**, absence d'hygiène, etc.

Quelques conseils pour éviter les mauvaises odeurs :

- **Aérer** un maximum son logement,
- Déposer **immédiatement** ses **poubelles dans les containers**,
- **Ramasser** les crottes de son animal,
- **Limiter les fumées**, surtout sous les fenêtres de son voisin,
- **Faire régulièrement le ménage** dans son logement.



Pour préserver le bien-être de chacun, la première démarche consiste à dialoguer sereinement avec l'auteur des troubles, et surtout à garder son calme.

Tu as chanté fort hier après-midi, mes petits ne sont pas arrivés à faire la sieste !

C'est gentil de m'avertir. Fait tout de même attention, je dois me lever à 4h00 demain.

Pas de problème, nous serons vigilants !!

Ah !! Désolé, je ne m'en étais pas rendu compte. Il faisait si beau que j'ai passé tout mon temps à cela !

Je tiens à t'informer que nous recevons du monde ce soir et nous risquons de faire un peu de bruit.

Et moi je serai Indulgent !



L'humain au cœur de la SEM4V,  
la SEM4V, au cœur de projets  
innovants.



FÉDÉRER



ENTREPRENDRE



ACCOMPAGNER



INNOVER

SEM4V

GUIDE PRATIQUE RÉALISÉ PAR LA SEM4V

### NOUS CONTACTER

417 av. Perrier de La Bâthie  
73400 UGINE

Tél. : 04 79 32 04 89  
contact@sem4v.fr

**URGENCE technique**  
en dehors des heures d'ouverture

0 805 288 388  
(appel non surtaxé)

www.sem4v.fr